

## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean Baudouard, Maire, dûment **convoqués le 21 avril 2026**

### Étaient présents :

Madame Julie Pecquery, Monsieur Jean-Elie Dandjinou, Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier, Monsieur François Ellero, Madame Nathalie Niot, Monsieur Antoine Rossi, Madame Marie Aude Blondel Courage, Monsieur Bernardino Pascual, Madame Bénédicte Lemperiere, Monsieur Yves Guérard, Monsieur Eric Grosier, Madame Carole Senard, Monsieur Martin Blanpain, Monsieur Thomas Deschamps, Monsieur Matthieu Levilly, Monsieur Mickaël Tifagne, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Ambre Boreck, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Aline Dieppedalle, Madame Véronique Dutoya ;

### Étaient absents :

Madame Muriel Cambra-Larkin (pouvoir à Madame Nathalie Niot), Madame Isabelle Maigret (pouvoir à Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier), Madame Renata Pereira (pouvoir à Madame Bénédicte Lemperiere), Madame Marta Lempicka (pouvoir à Monsieur Jean-Elie Dandjinou), Madame Pauline Lassarat (pouvoir à Monsieur Bernardino Pascual), Monsieur Pierre Cherfils (pouvoir à Monsieur Antoine Rossi).

Secrétaire de séance : Madame Ambre Boreck

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 1 – 27042026

Opération Lire à la Plage  
Convention Ville de Sainte-Adresse / Département Seine Maritime  
Signature  
Autorisation

*Madame Marie Aude Blondel Courage expose ce qui suit :*

L'opération Lire à la Plage est organisée depuis 2006 par le Département de Seine Maritime et permet au public d'accéder chaque été à un fonds d'environ 1.000 livres sélectionnés par la médiathèque départementale.

Dès la première édition, la Ville de Sainte-Adresse s'est portée candidate pour accueillir une de ces cabanes qui, installée depuis quelques années sur la voie d'accès à la digue promenade du Bout du Monde, renforce l'attractivité de notre littoral.



Pour cette 20<sup>ème</sup> édition qui se déroulera du samedi 04 juillet au dimanche 23 août, la Ville de Sainte-Adresse a de nouveau été pressentie pour faire partie des 13 sites de cette opération.

Il est précisé que cette dernière est intégralement prise en charge par le Département de Seine Maritime et que restent seulement à la charge de la commune la surveillance des lieux en dehors des heures d'ouverture au public, l'intervention des Services Techniques en cas de besoin, ainsi que le raccordement et les consommations électriques de l'installation.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui en détaillera les conditions d'organisation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Pierre-Jean Baudouard

*Transmission contrôle de légalité le :*

**30 AVR. 2026**



## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean Baudouard, Maire, dûment **convoqués le 21 avril 2026**

### **Etaient présents :**

Madame Julie Pecquery, Monsieur Jean-Elie Dandjinou, Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier, Monsieur François Ellero, Madame Nathalie Niot, Monsieur Antoine Rossi, Madame Marie Aude Blondel Courage, Monsieur Bernardino Pascual, Madame Bénédicte Lemperiere, Monsieur Yves Guérard, Monsieur Eric Grosier, Madame Carole Senard, Monsieur Martin Blanpain, Monsieur Thomas Deschamps, Monsieur Matthieu Levilly, Monsieur Mickaël Tifagne, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Ambre Boreck, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Aline Dieppedalle, Madame Véronique Dutoya ;

### **Etaient absents :**

Madame Muriel Cambra-Larkin (pouvoir à Madame Nathalie Niot), Madame Isabelle Maigret (pouvoir à Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier), Madame Renata Pereira (pouvoir à Madame Bénédicte Lemperiere), Madame Marta Lempicka (pouvoir à Monsieur Jean-Elie Dandjinou), Madame Pauline Lassarat (pouvoir à Monsieur Bernardino Pascual), Monsieur Pierre Cherfils (pouvoir à Monsieur Antoine Rossi).

Secrétaire de séance : Madame Ambre Boreck

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 2a – 27042026

### PERSONNEL MUNICIPAL

#### **Création d'un emploi permanent de Policier Municipal relevant de la catégorie C, à temps complet**

*Monsieur Antoine Rossi expose ce qui suit :*

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La Police Municipale de notre ville est actuellement composée de trois agents (dont un en situation de Formation Initiale d'Application).

Pendant la période estivale, un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), contractuel, vient renforcer cet effectif.



Afin d'augmenter l'efficacité de ce service et permettre notamment d'élargir les plages horaires d'intervention, il convient de procéder à la création d'un emploi supplémentaire de policier municipal.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 avril 2026,

Je vous propose donc :

1. De créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, un emploi permanent à temps complet de policier municipal, relevant de la catégorie hiérarchique C (au grade de gardien- brigadier ou brigadier-chef principal).

Cet emploi doit être pourvu par un(e) fonctionnaire.

2. D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 article 64111 du budget primitif de l'année 2026.

Il est précisé que d'autres emplois de policiers municipaux pourront être créés à l'avenir, en fonction des capacités budgétaires de la Ville, à raison d'un par an pour atteindre un effectif de six agents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Pierre-Jean Baudouard

**Transmission contrôle de légalité le : 30 AVR. 2026**



## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean Baudouard, Maire, dûment **convoqués le 21 avril 2026**

### Etaient présents :

Madame Julie Pecquery, Monsieur Jean-Elie Dandjinou, Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier, Monsieur François Ellero, Madame Nathalie Niot, Monsieur Antoine Rossi, Madame Marie Aude Blondel Courage, Monsieur Bernardino Pascual, Madame Bénédicte Lemperiere, Monsieur Yves Guérard, Monsieur Eric Grosier, Madame Carole Senard, Monsieur Martin Blanpain, Monsieur Thomas Deschamps, Monsieur Matthieu Levilly, Monsieur Mickaël Tifagne, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Ambre Boreck, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Aline Dieppedalle, Madame Véronique Dutoya ;

### Etaient absents :

Madame Muriel Cambra-Larkin (pouvoir à Madame Nathalie Niot), Madame Isabelle Maigret (pouvoir à Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier), Madame Renata Pereira (pouvoir à Madame Bénédicte Lemperiere), Madame Marta Lempicka (pouvoir à Monsieur Jean-Elie Dandjinou), Madame Pauline Lassarat (pouvoir à Monsieur Bernardino Pascual), Monsieur Pierre Cherfils (pouvoir à Monsieur Antoine Rossi).

Secrétaire de séance : Madame Ambre Boreck  
Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 2b – 27042026

### PERSONNEL MUNICIPAL

### Création d'un emploi non permanent de Collaborateur de Cabinet à temps non complet (17,5 / 35<sup>ème</sup>)

*Monsieur Antoine Rossi expose ce qui suit :*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1, L. 333-1 à L. 333-11,

**Vu** le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 avril 2026,



Afin d'apporter une aide technique à la nouvelle municipalité dans les premiers mois de son installation, il apparaît nécessaire de procéder à la création d'un poste de collaborateur de cabinet, à temps non complet (17,5 / 35<sup>ème</sup>), pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 décembre 2026.

Je précise que la rémunération de cet agent contractuel non permanent sera compensée par la non utilisation de l'intégralité de l'enveloppe financière disponible pour les indemnités de fonctions attribuées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

Je vous propose donc :

1. De décider de la création, pour le cabinet du Maire, d'un emploi contractuel non permanent de collaborateur de cabinet à temps non complet (17,5 / 35<sup>ème</sup>) du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 décembre 2026,
2. D'inscrire, pour le cabinet du Maire, un crédit de 11 000 euros au chapitre 012 du budget de l'exercice 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la majorité des votants (6 votes contre).**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Pierre-Jean Baudouard

**Transmission contrôle de légalité le : 30 AVR. 2026**

## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean Baudouard, Maire, dûment **convoqués le 21 avril 2026**

### **Etaient présents :**

Madame Julie Pecquery, Monsieur Jean-Elie Dandjinou, Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier, Monsieur François Ellero, Madame Nathalie Niot, Monsieur Antoine Rossi, Madame Marie Aude Blondel Courage, Monsieur Bernardino Pascual, Madame Bénédicte Lemperiere, Monsieur Yves Guérard, Monsieur Eric Grosier, Madame Carole Senard, Monsieur Martin Blanpain, Monsieur Thomas Deschamps, Monsieur Matthieu Levilly, Monsieur Mickaël Tifagne, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Ambre Boreck, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Aline Dieppedalle, Madame Véronique Dutoya ;

### **Etaient absents :**

Madame Muriel Cambra-Larkin (pouvoir à Madame Nathalie Niot), Madame Isabelle Maigret (pouvoir à Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier), Madame Renata Pereira (pouvoir à Madame Bénédicte Lemperiere), Madame Marta Lempicka (pouvoir à Monsieur Jean-Elie Dandjinou), Madame Pauline Lassarat (pouvoir à Monsieur Bernardino Pascual), Monsieur Pierre Cherfils (pouvoir à Monsieur Antoine Rossi).

Secrétaire de séance : Madame Ambre Boreck

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 2c – 27042026

### PERSONNEL MUNICIPAL

#### **Création de deux emplois permanents d'agents techniques polyvalents au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet**

*Monsieur Antoine Rossi expose ce qui suit :*

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant le départ à la retraite de deux agents des services techniques au 1<sup>er</sup> octobre 2026,

Considérant que ces deux agents doivent solder tous leurs congés avant leur départ à la retraite,



Afin d'assurer la continuité des services,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 avril 2026,

Je vous propose donc :

1. De créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, deux emplois permanents, à temps complet, d'agents polyvalents des services techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique.
2. D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 article 64111 du budget primitif de l'année 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Pierre-Jean Baudouard

**Transmission contrôle de légalité le : 30 AVR. 2026**

## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean Baudouard, Maire, dûment **convoqués le 21 avril 2026**

### **Etaient présents :**

Madame Julie Pecquery, Monsieur Jean-Elie Dandjinou, Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier, Monsieur François Ellero, Madame Nathalie Niot, Monsieur Antoine Rossi, Madame Marie Aude Blondel Courage, Monsieur Bernardino Pascual, Madame Bénédicte Lemperiere, Monsieur Yves Guérard, Monsieur Eric Grosier, Madame Carole Senard, Monsieur Martin Blanpain, Monsieur Thomas Deschamps, Monsieur Matthieu Levilly, Monsieur Mickaël Tifagne, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Ambre Boreck, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Aline Dieppedalle, Madame Véronique Dutoya ;

### **Etaient absents :**

Madame Muriel Cambra-Larkin (pouvoir à Madame Nathalie Niot), Madame Isabelle Maigret (pouvoir à Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier), Madame Renata Pereira (pouvoir à Madame Bénédicte Lemperiere), Madame Marta Lempicka (pouvoir à Monsieur Jean-Elie Dandjinou), Madame Pauline Lassarat (pouvoir à Monsieur Bernardino Pascual), Monsieur Pierre Cherfils (pouvoir à Monsieur Antoine Rossi).

Secrétaire de séance : Madame Ambre Boreck  
Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

---

## Délibération 2d – 27042026

### PERSONNEL MUNICIPAL

#### **Création d'un emploi permanent d'Agent Administratif au grade d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet**

*Monsieur Antoine Rossi expose ce qui suit :*

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

**Vu** le surcroît d'activité permanent au sein du service Etat Civil, notamment depuis la mise en place du Dispositif de Recueil des cartes d'identité, passeports, et l'activation de l'identité numérique,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial,



Je vous propose donc :

1. De créer, à compter du 2 juin 2026, un emploi permanent, à temps complet, d'agent administratif au sein du service Etat Civil, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Administratif.
2. D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 article 64111 du budget primitif de l'année 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Pierre-Jean Baudouard

**Transmission contrôle de légalité le : 30 AVR. 2026**

## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean Baudouard, Maire, dûment *convoqués le 21 avril 2026*

### Étaient présents :

Madame Julie Pecquery, Monsieur Jean-Elie Dandjinou, Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier, Monsieur François Ellero, Madame Nathalie Niot, Monsieur Antoine Rossi, Madame Marie Aude Blondel Courage, Monsieur Bernardino Pascual, Madame Bénédicte Lemperiere, Monsieur Yves Guérard, Monsieur Eric Grosier, Madame Carole Senard, Monsieur Martin Blanpain, Monsieur Thomas Deschamps, Monsieur Matthieu Levilly, Monsieur Mickaël Tifagne, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Ambre Boreck, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Aline Dieppedalle, Madame Véronique Dutoya ;

### Étaient absents :

Madame Muriel Cambra-Larkin (pouvoir à Madame Nathalie Niot), Madame Isabelle Maigret (pouvoir à Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier), Madame Renata Pereira (pouvoir à Madame Bénédicte Lemperiere), Madame Marta Lempicka (pouvoir à Monsieur Jean-Elie Dandjinou), Madame Pauline Lassarat (pouvoir à Monsieur Bernardino Pascual), Monsieur Pierre Cherfils (pouvoir à Monsieur Antoine Rossi).

Secrétaire de séance : Madame Ambre Boreck  
Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

---

## Délibération 3 – 27042026

### Subventions aux Associations

#### Seconde répartition 2026

Il a été procédé, lors de la séance du Conseil Municipal du 09 février dernier, à une première répartition de subventions aux associations.

Un certain nombre de structures ont depuis déposé leur dossier, sur lesquels je vous propose de vous prononcer.



<b>Marie Aude Blondel Courage</b>	<b>Subvention 2025</b>	<b>Subvention sollicitée pour 2026</b>	<b>Proposition</b>
<i>Culture et bibliothèque pour tous</i>	700 €	Non précisé	700 €
<i>Maison de l'Europe</i>	1.000 €	500 €	500 €
<i>Ciné-Club Dionysien (demande exceptionnelle)</i>	1.140 €	250 € (1.200 € attribués lors de la 1 <sup>ère</sup> répartition de crédits)	250 €

<b>Anne Paule De Raucourt Lerosier</b>	<b>Subvention 2025</b>	<b>Subvention sollicitée pour 2026</b>	<b>Proposition</b>
<i>Banque alimentaire</i>	460 €	460 €	460 €
<i>Coopérative scolaire (subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire)</i>	800 €	1.250 €	1.250 €

**ANNEXE**
 VILLE DE SAINTE-ADRESSE  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

3-Attributions de subventions aux Associations pour l'année 2026 – deuxième répartition

INTITULE	Attributions	Nombre de Votants	Pour	Contre	Adhérents Non- participation au vote	Avis du Conseil Municipal
BANQUE ALIMENTAIRE	460 €	29	29	0	0	Unanimité des votants
Coopérative scolaire (subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire)	1 250 €	29	29	0	0	Unanimité des votants
Culture et Bibliothèque pour tous	700 €	29	29	0	0	Unanimité des votants
Maison de l'Europe	500 €	28	28	0	1 (L. Lefèvre)	Unanimité des votants
Ciné Club Dionysien (demande exceptionnelle)	250 €	28	28	0	1 (S. N'Guyen)	Unanimité des votants
<b>Total</b>	<b>3 160 €</b>					

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Pierre-Jean Baudouard



Transmission contrôle de légalité le : 30 AVR. 2026



## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean Baudouard, Maire, dûment **convoqués le 21 avril 2026**

### Etaient présents :

Madame Julie Pecquery, Monsieur Jean-Elie Dandjinou, Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier, Monsieur François Ellero, Madame Nathalie Niot, Monsieur Antoine Rossi, Madame Marie Aude Blondel Courage, Monsieur Bernardino Pascual, Madame Bénédicte Lemperiere, Monsieur Yves Guérard, Monsieur Eric Grosier, Madame Carole Senard, Monsieur Martin Blanpain, Monsieur Thomas Deschamps, Monsieur Matthieu Levilly, Monsieur Mickaël Tifagne, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Ambre Boreck, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Aline Dieppedalle, Madame Véronique Dutoya ;

### Etaient absents :

Madame Muriel Cambra-Larkin (pouvoir à Madame Nathalie Niot), Madame Isabelle Maigret (pouvoir à Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier), Madame Renata Pereira (pouvoir à Madame Bénédicte Lemperiere), Madame Marta Lempicka (pouvoir à Monsieur Jean-Elie Dandjinou), Madame Pauline Lassarat (pouvoir à Monsieur Bernardino Pascual), Monsieur Pierre Cherfils (pouvoir à Monsieur Antoine Rossi).

Secrétaire de séance : Madame Ambre Boreck  
Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 4 – 27042026

### Commission Communale des Impôts Directs CCID Liste proposée par le Conseil Municipal

*Monsieur Le Maire expose ce qui suit :*

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution, dans chaque commune, d'une Commission Communale des Impôts Directs. La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du Conseil Municipal ; la désignation des membres intervient dans les deux mois suivant son installation.

Le nombre de commissaires est de huit dans les communes de plus de 2.000 habitants.



Les huit commissaires titulaires, ainsi que les huit commissaires suppléants, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le rôle de cette commission, dont la présidence est assurée par le Maire, est important en matière de contributions directes, car elle participe notamment au travail de mise à jour des bases d'imposition aux taxes locales, effectuée par les Services Fiscaux.

Après vérification des conditions d'éligibilité (âge, nationalité, inscription aux rôles des impositions directes locales...), je vous propose donc, annexée à la délibération, une liste de 32 contribuables susceptibles de siéger à la CCID pour la durée du mandat municipal 2026-2032.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Pierre-Jean Baudouard

*Transmission contrôle de légalité le :* 30 AVR. 2026

<b>Commune de</b>	<b>SAINTE-ADRESSE</b>
-------------------	-----------------------

Par délibération n°..... en date du 27/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

### Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

### Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

**ANNEXE**

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6	
<b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b>						
1	MME	LEMPICCA	Marta	13/11/1984	49 rue Jean Bourd 76310 SAINTE-ADRESSE	
2	M.	DANDJOU	Jean-Elie	08/03/1962	20 rue Messeri 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
3	MME	DE RAUCOURT LEROSIER	Anne-Paule	05/04/1984	39 route d'Ocieville 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
4	M.	ROSSI	Antoine	28/11/1961	12 rue Jean Bourd 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
5	MME	PECQUERY	Julie	07/09/1977	6 bis rue Eustache Libert 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
6	M.	ELLERO	François	21/01/1961	2 rue Beaufeu 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
7	MME	NICT	Nathalie	28/07/1968	15 rue du Campesol 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
8	M.	PASCUAL	Bernardino	10/04/1957	10 bis rue des Castillans 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
9	MME	BLONDEL COURAGE	Maria-Aude	07/02/1958	10 rue Charles Alexandre Lesueur 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
10	M.	DESCHAMPS	Thomas	24/05/1973	21 rue des Castillans 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
11	M.	DECULTOT	Thierry	11/11/1955	10 rue enseigne de Vassebu Y.le Magre 76310 SAINTE-ADRESSE	TF



	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	MME	LASSARAT	Pauline	21/11/1987	11 Impasse Houyvel 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
13	MME	LEMPERIERE	Benedicte	18/05/1959	9 rue du Commandant E. Le Guennec 76310 SAINTE-A	TF
14	M.	LEVILLY	Mathieu	28/12/1977	12 rue Reine Elisabeth 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
15	MME	SENARD	Carole	21/10/1967	37 rue Jean Bart 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
16	M.	GUERARD	Yves	23/01/1960	74 rue Général de Gaulle 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
17	MME	MAGRET	Isabelle	13/01/1965	11 bis rue du Carrousel 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
18	M.	BLANPAIN	Martin	23/05/1970	6 rue de Vitraval 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
19	MME	DUGRAND	Emilie	08/03/1979	9 rue Reine Elisabeth 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
20	M.	LAMURAY	Carrien	01/09/1978	31 rue T. François Paumelle 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
21	MME	PEREIRA	Renata	15/02/1972	6 rue des Castillans 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
22	M.	TIFAGNE	Mickael	24/12/1976	10 bis rue des Castillans 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
23	M.	LEFEVRE	Luc	28/03/1954	30 bis av Desiré Dehors 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
24	MME	NGUYEN	Stéphanie	04/08/1971	77 rue d'Ignaval 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
25	MME	CAGNA	Peggy	02/05/1978	21 rue des Castillans 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
26	M.	LEBOURG	Jean-Pierre	25/09/1953	28 avenue de l'Hippodrome 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
27	MME	DIEPPEDALLE	Aïné	10/04/1966	15 rue de Vitraval 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
28	MME	DUTOYA	Véronique	04/11/1968	22 rue Thieulent 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
29	MME	CHOUQUET	Sylvie	09/08/1964	24 rue Gal de Gaulle 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
30	M.	DELAUNAY	Amaud	16/08/1962	22 rue Chef de Caux 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
31	MME	PICARD	Véronique	23/06/1968	103 rue d'Ignaval 76310 SAINTE-ADRESSE	TF
32	M.	DEHORS	Martial	23/11/1956	50 rue des Phares 76310 SAINTE-ADRESSE	TF

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	CANAYER	Gilles	dgs@sainte-adresse.fr	02 35 54 63 20
	COQUIN	Valérie	secretariat-general@sainte-adresse.fr	02 35 54 63 55



## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean Baudouard, Maire, dûment **convoqués le 21 avril 2026**

### Etaient présents :

Madame Julie Pecquery, Monsieur Jean-Elie Dandjinou, Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier, Monsieur François Ellero, Madame Nathalie Niot, Monsieur Antoine Rossi, Madame Marie Aude Blondel Courage, Monsieur Bernardino Pascual, Madame Bénédicte Lemperiere, Monsieur Yves Guérard, Monsieur Eric Grosier, Madame Carole Senard, Monsieur Martin Blanpain, Monsieur Thomas Deschamps, Monsieur Matthieu Levilly, Monsieur Mickaël Tifagne, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Ambre Boreck, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Aline Dieppedalle, Madame Véronique Dutoya ;

### Etaient absents :

Madame Muriel Cambra-Larkin (pouvoir à Madame Nathalie Niot), Madame Isabelle Maigret (pouvoir à Madame Anne-Paule De Raucourt Lerosier), Madame Renata Pereira (pouvoir à Madame Bénédicte Lemperiere), Madame Marta Lempicka (pouvoir à Monsieur Jean-Elie Dandjinou), Madame Pauline Lassarat (pouvoir à Monsieur Bernardino Pascual), Monsieur Pierre Cherfils (pouvoir à Monsieur Antoine Rossi).

Secrétaire de séance : Madame Ambre Boreck  
Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

---

## Délibération 5 – 27042026

### Renouvellement de la Commission intercommunale des impôts directs – proposition de commissaires pour la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

*Monsieur Le Maire expose ce qui suit :*

L'article 1650-A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les bases d'imposition des locaux professionnels. Elle participe à la détermination des paramètres d'évaluation : secteurs d'évaluation, tarifs par catégorie de locaux et coefficients de localisation.



La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- et dix commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière ou Cotisation Foncière des Entreprises) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. Dans ce contexte, et dans la mesure du possible, il serait souhaitable de désigner en priorité des personnes imposées à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Afin de constituer cette liste, la Communauté urbaine invite chaque commune membre à proposer 2 noms de commissaires. Compte tenu du poids démographique de la ville du Havre, une liste de 4 noms est demandée spécifiquement pour cette commune.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des Impôts, et particulièrement les articles 1650 et 1650 A,

Considérant la demande formulée par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

DECIDE de proposer à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole les commissaires titulaires et suppléants suivants :

Commissaire(s) titulaire(s) : **Monsieur Antoine Rossi**

Commissaire(s) suppléant(s) : **Monsieur Matthieu Levilly**



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la majorité des votants (6 abstentions).**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Pierre-Jean Baudouard

**Transmission contrôle de légalité le : 30 AVR. 2026**